Mise à jour : 16/07/2024

ATTESTATION DU PORTEUR
RELATIVE À L'OBTENTION DE L'ACCORD DES PROPRIÉTAIRES DE TERRAIN
« SOUTIEN A LA PROTECTION DES COURS D'EAU ET DES SOLS – 73.02 »
TYPE D'INTERVENTION RÉGIONALE DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le présent document est une annexe obligatoire à compléter par tout porteur de projet dans le cas où un investissement est prévu sur une parcelle n'appartenant pas au demandeur de la demande de subvention. Sans cette autorisation, la(les) dépense(s) d'investissement(s) prévue(s) sur la(les) parcelle(s) ne pourront faire l'objet d'une subvention.

Téléchargez la copie numérisée de l'original sous EURO-PAC lors de votre demande d'aide et conservez un exemplaire.

Cadre réservé à l'administration
N° de dossier EUROPAC : |__||__||__||__| |__||__||__||__| |__||__| |__||__| |__||__||__| |__||__||__||__|
Date de réception : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Je soussigné(e), _____ , agissant en qualité de _____ de _____, dont le siège social est situé _____, agissant en vertu de la délibération N° _____ :

- Atteste sur l'honneur avoir obtenu l'accord du ou des propriétaire(s) des terrains situés sur les communes de _____ pour réaliser les travaux relatifs au projet _____ pour lequel une demande de subvention au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est sollicitée.
- Déclare être informé(e) que je m'engage à détenir et fournir tout élément prouvant l'obtention de cette autorisation lors de tout contrôle pouvant intervenir avant et après versement des aides prévues au titre du Plan Stratégique National de Bourgogne-Franche-Comté.